

CANTON DU VALAIS
ARRONDISSEMENT BAS-VALAIS

COMMUNE DE SAXON

FOLIO N° 39

CADASTRE FORESTIER
Mise à l'enquête selon art. 10, al. 2 et art. 13, al. 1 de la loi fédérale sur les forêts

Légende
 Constatation définitive de la forêt selon art. 10 de la loi fédérale sur les forêts, concernant uniquement les zones à bâtir et leurs environs immédiats, avec piquetage par le service forestier et relevé par le géomètre
 Limite de la zone à bâtir ou similaire

Le Géomètre
Bureau technique
S. Betsch SA
1908 Riddes

L'ingénieur forestier


Le Service des Forêts et du Paysage


La Commune


Riddes, le 7 mars 2007

COMMUNE DE SAXON

Plan cadastral
Original 1970

Feuille 40

Feuille 38

Feuille 40

Plan de la Croix

Boveresse

Aroley

Feuille 38

Peutix

Aroley

Feuille 38

DRESSE EN 1970
PAR G. GAILLARD
RIDDES

1:1000

Homologué par le Conseil d'Etat
en séance du 29 AVR. 2009
Droit de sceau: Fr. 360
L'atteste:
Le chancelier d'Etat

